Pollution de l'air

On appelle pollution de l'air l'ensemble de gaz et de particules en suspension présents dans l'air (intérieur ou extérieur) dont les niveaux de concentration varient en fonction des émissions et des conditions météorologiques, et qui sont nuisibles pour la santé et l'environnement.



Ils peuvent également subir des transformations par réactions chimiques sous l'effet de certaines conditions météorologiques (chaleur, lumière, humidité...) et par réactions dans l'air entre ces substances. Il en résulte l'apparition d'autres polluants.



On définit un épisode de pollution par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air. Les épisodes de pollution se produisant **l'été** sont généralement dus à **une concentration excessive d'ozone (O_3) dans l'air,** tandis que ceux se produisant **en hiver** et au printemps sont dus à **des concentrations élevées de particules fines (PM_{10}).**



Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses : matériaux de construction, peintures, appareils de chauffage, meubles, produits d'entretien, matériels utilisés pour des activités (colles, encres, peintures, feutres...).

CONSIGNES :

Consignes de protection selon le seuil d'information / Recommandations	
Si je suis sensible ou vulnérable : → Les enfants → Les personnes âgées → Les personnes asthmatiques → Les personnes atteintes d'insuffisances respiratoires → Les personnes atteintes de problèmes cardiovasculaires	■ Privilégier des sorties plus brèves et qui demandent le moins d'effort
	■ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé
	■ En cas de pic de pollution aux particules, éviter les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe et privilégier les activités modérées
	■ En cas de pic de pollution à l'ozone, limiter ses activités physiques et sportives intenses à l'extérieur et éviter de sortir durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximal
Consignes de protection en cas de déclenchement d'une procédure d'alerte	
Pour l'ensemble de la population :	■ Privilégier des sorties plus brèves et qui demandent le moins d'effort
	■ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé
	■ En cas de pic de pollution aux particules, réduire voire reporter ses activités physique et sportives intenses
	■ En cas de pic de pollution à l'ozone, réduire voire reporter ses activités physiques et sportives intenses à l'extérieur